

# COMPTE-RENDU DE LA MARCHÉ EXPLORATOIRE DU SAMEDI 22 OCTOBRE 2022

## Concertation préalable sur le projet d'extension du réseau de tramway

La première marche exploratoire a eu lieu samedi 22 octobre sur le secteur « rue du Carel, EPSM, rue Boualam et rue Damozanne ». Le rendez-vous de départ étant donné devant le Conservatoire, rue du Carel.

25 participants été présents.



### En présence de :

- Frédéric NORAIS, Direction Projet Tramway ;
- Eugénie FAIVRE-PICARD, Service communication Caen la mer ;
- Daniela TERZI, Service communication Caen la mer ;
- Frédérique LECONTE, Direction des Mobilités Caen la mer ;
- Aurélien LEPAIGNEUL, Direction des Mobilités Caen la mer ;
- MM WACOGNE et BUISSION, garants de Commission nationale du débat public (CNDP).

## Ordre du jour de la marche :

1. Introduction par Frédéric Norais et rappel des modalités de prises de parole par Eugénie Faivre-Picard
2. Etape 1 : rue du Carel
3. Etape 2 : angle rue de l'Abbatiale, rue du Carel et rue des Blanchisseries
4. Etape 3 : entrée EPSM
5. Etape 4 : esplanade Chaunu
6. Etape 5 : rue du capitaine Boualam
7. Etape 6 : extrémité de la rue Boualam
8. Etape 7 : rue du Clos Caillet
9. Etape 8 : arrêt Damozanne
10. Conclusions

## Echanges avec les participants :

### INTRODUCTION :

Frédéric Norais introduit la marche en rappelant qu'il s'agit d'une action menée dans le cadre de la concertation préalable qui a lieu depuis le 30 septembre et jusqu'au 30 novembre 2022, sous l'égide de la CNDP, dont les deux garants présents à la marche sont les représentants.

Il rappelle les trois tracés proposés par la Communauté urbaine dans le cadre du projet : la marche d'aujourd'hui montre une partie du tracé sur les hypothèses B et C.

Eugénie Faivre-Picard rappelle le fonctionnement des audiophones et indique les modalités de prise de parole.

### ETAPE 1 : RUE DU CAREL

- *De quel côté sera la plateforme du tramway ?*

Frédéric Norais montre la perspective devant l'Hôtel de Ville puis explique que la plateforme rue du Carel serait insérée du côté du Conservatoire pour respecter un angle large pour la courbure entre l'avenue Albert Sorel et la rue du Carel.

- *Est-ce que la rue resterait à double sens ?*

**Réponse de Frédéric Norais :** Oui.

- *Où se trouvera la station de tramway ?*

**Réponse de Frédéric Norais :** Les stations ont été positionnées afin d'avancer sur les études mais ne sont pas définitives : leur nombre et leur position sont soumises à la concertation. Néanmoins, sur les plans actuels, elles sont prévues bd Bertrand, devant l'Hôtel de Ville et dans l'EPSM.

- *Quid des mobilités douces ?*

**Réponse de Frédéric Norais :** L'aménagement de voies pour les mobilités douces est une obligation réglementaire dans tout nouveau projet de tramway. C'est pourquoi, Caen la

mer réalisera des travaux de façade à façade en y intégrant des cheminements piétons ou des voies cyclables. On travaillera donc sur un espace urbain bien plus élargi que la simple plateforme du tramway.

- *Le stationnement sera-t-il supprimé rue du Carel ?*

**Réponse de Frédéric Norais :** Le stationnement serait effectivement supprimé rue du Carel, et il serait envisagé de créer un parking de dépose-minute pour les élèves du Conservatoire. La zone de retournement sera toujours possible.

## **ETAPE 2 : ANGLE RUE DE L'ABBATIALE, RUE DU CAREL ET RUE DES BLANCHISSERIES**

- *Où passera précisément le tramway pour entrer dans la zone de l'EPSM ?*

**Réponse de Frédéric Norais :** A l'angle du mur entre la rue de l'Abbatiale et la rue des Blanchisseries, au niveau du poteau EDF. Il y aura un percement de 3 à 4 mètres pour permettre l'insertion du tramway. Il s'agit d'un terrain réservé au PLU depuis l'an 2000, voire avant. Il n'y aura pas de voirie complémentaire créée car il s'agira d'une voie uniquement dédiée au tramway.

- *Il n'y aura donc pas de cheminement piétons ou cyclables ?*

**Réponse de Frédéric Norais :** Piétons oui, cyclables cela reste à étudier : il faudra trouver une logique globale avec le schéma cyclable.

## **ETAPE 3 : Entrée dans l'enceinte de l'Etablissement Public de Santé Mentale (EPSM)**

- *Quel impact sur l'organisation de l'EPSM ?*

**Réponse de Frédéric Norais :** Le mur du bâtiment Père Jamet (85 lits sur du moyen/long séjour) serait démoli puis reconstruit. Il faudra donc rétablir une clôture tout au long de l'édifice pour sécuriser la voie du tramway.

**Intervention d'un technicien de l'EPSM :** le bâtiment Sainte-Bernadette est désaffecté pour un projet futur. Le bâtiment bleu est également désaffecté et prêt à être démoli. Les services seront coupés en deux zones : pas pratique pour le passage des agents d'un côté à l'autre ni pour les ambulanciers.

## **ETAPE 4 : ESPLANADE CHAUNU**

- *Où se fait l'arrivée du tramway et donc la station ?*

**Réponse de Frédéric Norais :** L'arrivée serait située au niveau du bâtiment l'Annexe : au moins la moitié du bâtiment devra être démolie pour créer un nouvel espace public avec une station. Le parking serait également supprimé.

- *Resterait-il suffisamment de places de stationnement pour les employés de l'EPSM ?*

**Intervention d'un technicien de l'EPSM :** la capacité du parking est moindre mais il y a suffisamment de places de stationnement à l'intérieur de l'EPSM pour absorber la suppression de ce parking. Plusieurs entrées sont possibles pour les employés.

- *L'EPSM est comme un petit village, quelles seront les conséquences en termes de bruit et d'aménagement ?*

**Réponse de Frédéric Norais :** Le tramway est moins bruyant que la circulation automobile et ne cause pas une pollution visuelle particulière. D'ailleurs, il n'y aura pas de ligne aérienne de contact (LAC) jusqu'à cette place.

- *L'entretien des voies est-il bruyant ?*

**Réponse de Frédéric Norais :** Cela dépend de la typologie des travaux mais globalement ces actions génèrent peu de bruit et les riverains sont toujours prévenus en cas de désagrément particulier.

- *La plateforme de tramway fait-elle toujours 6 m de largeur ?*

**Réponse de Frédéric Norais :** Elle peut être plus large au niveau des zones de courbures et des stations, autrement les 6 m sont la base d'insertion d'un tramway à deux voies.

- *Quel impact pour les résidents du Père Jamet ?*

**Intervention des techniciens de l'EPSM :** l'impact sera très fort car ils se retrouveraient coupés du reste de l'établissement. Il n'est donc pas concevable pour le bien être des patients. Il faudra s'interroger sur le bâti et voir pour reconstruire ailleurs dans l'enceinte.

- *Pourquoi cette préoccupation uniquement maintenant alors que cela fait des années que l'EPSM a connaissance de la réserve foncière dédiée au Plan local d'urbanisme (PLU) ?*

**Réponse d'un technicien de l'EPSM :** L'EPSM s'est positionné : anciennement il possédait 16 hectares ; une partie a été cédée afin de construire des logements. Actuellement, il dispose donc de 13 hectares. Le plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) impacte la partie sud de la propriété donc le champ du possible est restreint à la partie nord de la propriété. Le bâtiment du Père Jamet a fait l'objet d'une réhabilitation entre 5 à 9M€ : ils n'auraient peut-être pas été dépensé en connaissance des risques actuels.

**Réponse de Frédéric Norais :** rappelle l'historique du projet depuis 2010 ; il indique qu'il a été toujours question dans les échanges avec l'EPSM de trouver une solution pour rendre compatible le passage du tramway dans l'enceinte de l'établissement. Depuis les contacts ont été repris afin de reprendre ces échanges.

- *La Communauté urbaine pourra-t-elle aider financièrement l'EPSM en cas de reconstruction ?*

**Réponse de Frédéric Norais :** Cela reste possible, cependant, le tracé n'étant pas encore connu, les négociations sur ces points ne sont pas encore avancées. Néanmoins, si le tracé B ou C seront retenus, certains coûts pourront être supportés par le projet tramway. Il s'agit d'une entente à trouver entre les deux institutions.

- *Quand est-ce que la décision sera prise quant aux tracés ?*

**Réponse de Frédéric Norais :** à l'issue de la concertation le 30 novembre prochain, les garants rédigeront leur bilan qui sera remis au plus tard le 30 décembre. Par la suite, la publication des enseignements de la concertation par Caen la mer le 29 février 2023 et donc choix du tracé. Suivra une concertation continue et des études complémentaires ainsi qu'une enquête publique à l'automne 2024 pour un début des travaux en 2025

- *Le tracé n'est donc pas déjà retenu ?*

**Réponse de Frédéric Norais :** Non, le choix est en cours et fait partie des éléments soumis à la concertation préalable en cours jusqu'au 30 novembre.

- *Sommes-nous ici dans la partie commune des tracés B et C ?*

**Réponse de Frédéric Norais :** Oui.

- *Pourquoi le tramway ne passerait-il pas rue de l'Abbatiale au lieu de l'EPSM ?*

**Réponse de Frédéric Norais :** Parce que la rue est extrêmement étroite et sinueuse et n'est donc pas compatible avec le passage d'un tramway.

## **ETAPE 5 : RUE DU CAPITAINE BOUALAM**

- *La rue est petite, comment faire passer un tramway et des voitures ?*

**Réponse de Frédéric Norais :** Il s'agira d'un site mixte : les voitures des riverains pourront passer sur la voie du tramway comme c'est le cas aujourd'hui rue de Geôle, et ceci de la rue du Capitaine Boualam jusqu'au ministère des armées.

- *Comment sera inséré le tramway depuis l'EPSM vers la rue Boualam et au niveau du bâtiment qui est abandonné ?*

**Réponse de Frédéric Norais :** Il sera inséré soit sur les voies existantes, soit en site mixte comme sur la suite de la rue. Pour ce qui concerne le bâtiment, il s'agit d'une propriété Ville de Caen mais il est inutilisé. La Ville se positionnera certainement par la suite.

- *Y a-t-il un projet de réaménagement de la rue Caponnière ?*

**Réponse de Frédéric Norais :** Un réaménagement de façade à façade sera réalisé là où le tramway passera, pas ailleurs. La Ville de Caen et Caen la mer pourront mener des réflexions globales en dehors du projet, au vu des changements d'habitudes amenés par le passage du tramway dans les rues adjacentes.

- *Beaucoup de riverains se garent sur le parking à la sortie de l'EPSM, sera-t-il maintenu ?*

**Réponse de Frédéric Norais :** Si le tramway passe par ce tracé, il sera supprimé. D'autres solutions devront donc être étudiées pour le stationnement des riverains.

## ETAPE 6 : EXTREMITÉ DE LA RUE BOUALAM

- *Est-ce une propriété de l'armée ? Comment se fera l'accès.*

**Réponse de Frédéric Norais :** En effet, il s'agit d'une zone propriété de l'armée. La voie sera toujours en site mixte, partagée entre le tramway et les voitures. Le tramway passera ensuite à la gauche du bâtiment qui se trouve au bout de la voie sans issue pour franchir le mur vers la maison du général, cette dernière ne sera pas détruite. A cet endroit, la voie ne sera plus mixte et redeviendra végétalisée pour être plus apaisée. Il s'agira donc toujours d'une voie sans issues pour les voitures.

- *Combien d'emplois/scolaires sur ces tracés par rapport au tracé A ?*

**Réponse de Frédéric Norais :** Les tracés B et C ont un potentiel légèrement moins important que le tracé A, néanmoins, sur un rayon de 500 mètres, le potentiel est relativement le même, notamment vers la zone Damozanne. L'objectif est de relayer le centre-ville à des quartiers importants tels que le Chemin-vert et Beaulieu, et tous les tracés proposés le permettent.

## ETAPE 7 : RUE DU CLOS CAILLET

- *Quid de la mise en place d'un feu tricolore pour réguler la circulation ?*

**Réponse de Frédéric Norais :** Comme indiqué, il faudra prévoir un percement du mur pour que le tramway passe de l'extrémité de la rue Boualam à la rue du Clos Caillet pour ensuite poursuivre rue Damozanne. Il sera encore en site mixte sur cette partie mais seul le sens montant sera maintenu pour les voitures donc, en effet, comme pour tous les croisements avec le tramway et la circulation automobile, il est prévu de positionner des feux tricolores.

- *Le tramway passera donc par le parc du général, sera-t-il réaménagé ?*

**Réponse de Frédéric Norais :** Oui, le parc sera repaysagé.

- *Comment feront les riverains qui stationnent sur la rue et/ou pour rentrer dans leurs parkings ?*

**Réponse de Frédéric Norais :** Le stationnement fera l'objet d'une étude, notamment pour l'accès au parking du gymnase. Pour ce qui concerne les riverains, le projet pourra prendre en charge la mise en place de barrière automatiques ou de sécurisations des entrées, des murs de clôture pour définir les limites séparatives, etc.

- *Etant donné que le sens sera uniquement montant, comment se fera l'accès au foyer des personnes âgées ? Peut-on garder la rue en double sens ?*

**Réponse de Frédéric Norais :** Lors des études techniques, nous pourront étudier à nouveau la question du double sens et des accès aux parkings.

- *La circulation ici est un vrai problème, notamment aux heures de pointe. Comment faire avec un tramway en plus ?*

**Réponse de Frédéric Norais :** Des propositions de circulation ont déjà été étudiées notamment lors de l'atelier sur le plan de circulation. Car, au-delà des impacts locaux, c'est le plan global de circulation qui fera l'objet d'études et de concertations, y compris pour les itinéraires de contournement. Le schéma sera donc certainement revu, des zones 30 créées, etc.

M. Boussion rappelle que pour le moment le tracé n'est pas choisi : les questions détaillées pourront être étudiées au moment de la concertation continue, une fois le tracé retenu.

- *La dépose de la LAC et l'utilisation de batteries coûte cher, est-ce indispensable de la prévoir sur les tracés B et C ? Est-ce une contrainte donnée par l'Architecte des bâtiments de France (ABF) ?*

**Réponse de Frédéric Norais :** Il s'agit d'un choix esthétique notamment pour préserver les quartiers historiques, l'ABF n'accepterait peut-être plus des projets de tramway avec des lignes aériennes aujourd'hui. Cette solution n'est cependant pas envisageable sur des zones avec une pente qui dépasse les 5% ou 6%, comme la rue Damozanne.

- *Quelle est la durée de vie des batteries ?*

**Réponse de Frédéric Norais :** Elle est actuellement de 8 ans, avec un coût d'environ 20M€ pour les renouveler. Il s'agit de batteries rechargeables dont la durée de vie et les caractéristiques techniques évoluent de plus en plus vite. En 5 ans, on est passés de 5 tonnes à 1 tonne, en termes de poids de la batterie.

- *Pourquoi ne pas avoir choisi l'alimentation par le sol ?*

**Réponse de Frédéric Norais :** Le principal défaut, mis à part le coût, est qu'un seul opérateur propose cette solution. On sort d'un système - le tramway pneu - qui s'est retrouvé orphelin et pour lequel nous n'avons plus de solutions de réparation. Nous préférons donc choisir une solution qui nous permet d'avoir plusieurs constructeurs possibles.

## ETAPE 8 : ARRET DAMOZANNE

- *Où sera implantée la station ?*

**Réponse de Frédéric Norais :** L'implantation de la station est proposée au bout de la rue, en insertion axial avec un quai central comme c'est le cas rue Victor Lepine. Dans le cas du tracé A, elle serait située devant le gymnase côté Detolle. Dans le cadre des tracés B et C, au niveau de la station Damozanne actuelle. Par ailleurs, dans le cadre du tracé B nous serions à 10 min de fréquence et à 5 min pour le tracé C. C'est au niveau de cette station que les deux tracés – B et C – se différencient par la suite. Mais dans tous les cas, les quartiers Beaulieu et Chemin-vert seront desservis.

- *Dans le tronçon vers le Chemin-vert, comment sont traitées les rues d'Authie et Poilus d'Orient qui sont assez étroites ?*

**Réponse de Frédéric Norais :** Il faudra réétudier l'organisation de ces rues et vérifier la possibilité de maintenir ou non le double sens. Des adaptations seront certainement à prévoir au vu de l'entrée/sortie du collège. La rue des Poilus d'Orient passera peut-être en sens unique.

- *Pourquoi, dans le tracé A, la station ne peut pas être à la droite de la rue Damozanne ? Sera-t-on associé aux choix une fois le tracé retenu ?*

**Réponse de Frédéric Norais :** Ce n'est pas possible pour une raison d'emprise pour la station. Les habitants seront associés aux études de conception et d'impact lors de la concertation continue et ceci jusqu'à l'enquête publique.

## CONCLUSIONS

- Il est rappelé que d'autres rendez-vous (réunions publiques, permanences, marches, etc.) sont prévus jusqu'à fin novembre.
- Il est rappelé les modalités pour apporter les contributions.
- La marche est déclarée terminée.